

**VOEU PRESENTE PAR LA LISTE
« AGIR ENSEMBLE POUR LE LYCEE MAUROIS »
ET LES PARENTS ÉLUS - FCPE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 30 JANVIER 2023**

Le ministère de l'Education a mis au point un indicateur (Indice de Position Sociale) qui permet d'avoir une vision sur la situation sociale moyenne dans un établissement scolaire. Cet indicateur n'était pas destiné à être publié et l'a été sous la contrainte d'une décision de justice.

Le constat en lui-même ne réduit pas les inégalités sociales et territoriales. Il n'a de sens que si des moyens sont attribués pour donner à toutes et tous les mêmes chances de réussite. Ce n'est, hélas, pas le cas.

Un classement a été publié qui fait apparaître qu'un collège du secteur est en 371ème position sur 389 collèges normands. A l'inverse, les dotations généreuses pour l'enseignement privé amplifient les inégalités.

La presse locale s'est fait l'écho, par ailleurs, d'un IPS faible au lycée Maurois. Il est de 102, pour une moyenne de 114 pour un même type d'établissement.

Sur le plan académique, 120 postes sont supprimés dans le secondaire en Normandie (pour un solde total de 480 sur l'ensemble du territoire français : solde des créations moins les suppressions). Cela est à mettre en lien avec une baisse démographique dans la région, toutes proportions gardées (la Normandie représente seulement 5% de la population métropolitaine – le sacrifice demandé est énorme). Dans le même temps, 349 heures supplémentaires sont attribuées en plus dans l'académie. Le choix est donc celui d'alourdir la charge de travail pour chacun.e.

La dégradation des conditions d'étude et de travail est évidente dans le bassin d'Elbeuf, un secteur de plus en plus fragilisé économiquement et socialement avec un taux de chômage sur la commune de 30 % (contre 13% au plan national). Les difficultés rencontrées dans les collèges se répercutent, bien sûr, sur les lycées.

A la question des postes, on nous oppose la crise du recrutement des enseignants comme une fatalité mais ... à quel moment la classe politique a-t-elle fait en sorte d'améliorer les conditions de travail dans les établissements publics ?

Depuis le « mammouth » du ministre Allègre, les professions en lien avec l'éducation et les personnels ont subi trop de mépris ou d'indifférence.

En première lecture de la DHG du lycée Maurois, on observe une hausse des moyens alloués comparés à la dotation de janvier 2022. Faut-il pour autant se réjouir ? La réponse est non, puisque le nombre d'heures par élève est en baisse (il passe de 1,29 à 1,25).

L'augmentation de 87 élèves devrait se traduire par une hausse de 3 divisions, en particulier lorsque l'on connaît les effectifs particulièrement chargés de l'année en cours (34 élèves en seconde – entre 32 et 36 selon les divisions). Les classes surchargées deviennent, donc, officiellement la norme. Ce que vient appuyer l'argument souvent invoqué par la hiérarchie de « la chaise vide » : moins de 35 élèves, ce sont des places vacantes, presque une anomalie du point de vue du rectorat ou du ministère. Pour toutes et tous, pourtant, c'est une respiration, devenue trop rare.

De plus, les 70 heures ajoutées sont réparties de la façon suivante : 32 heures poste et 38 heures supplémentaires. La traduction en postes est la suivante : un poste en mathématiques est supprimé malgré le retour des maths dans le tronc commun pour les non spécialistes – un poste est créé en NSI du fait du nouveau concours, plusieurs postes sont fragilisés (en particulier en Histoire-Géographie, avec le maintien d'un complément de service donné).

Les dotations complémentaires qui ont souvent été accordées au lycée Maurois avant la réforme pouvaient être de 25 heures, les effectifs en classe de seconde et de première étaient alors au maximum de 32 élèves par classe (puis 33). Aujourd'hui, plus que jamais, les DHG ne permettent pas de faire face à tous les besoins. Pour prendre quelques

exemples, les exigences des spécialités nécessiteraient un meilleur accompagnement, les difficultés accumulées en français par les élèves les plus fragiles s'accommodent mal d'horaires insuffisants en classe de première sans dédoublements, dans les classes générales et plus encore en série technologique, la préparation à l'épreuve anticipée se fait dans des conditions plus que difficiles.

Dans le post-bac, les constats sont les mêmes : les collègues déplorent de très mauvaises conditions matérielles et l'absence de dédoublements dans les ateliers professionnels. La disparition des deux heures de mise à niveau en première année de BTS qui facilitaient une meilleure prise en compte des difficultés des étudiants a contribué également à la dégradation des conditions d'étude et d'enseignement.

A cela s'ajoute au quotidien, pour tous les usagers, un réseau informatique défaillant, des locaux souvent vétustes (moisissures sur les murs), des salles pleines au point de ne pas pouvoir accueillir un.e élève de plus, des salles informatiques inadaptées (nombre d'ordinateurs insuffisant ou matériel inutilisable), des classes mobiles souvent non fonctionnelles et, pour terminer, une demi-pension dont le fonctionnement ne permet pas aux élèves une vraie pause méridienne. Autant de facteurs qui, mis bout à bout, nuisent à la fois aux enseignements et au climat scolaire.

Pour en revenir aux contenus d'éducation proprement dits, les changements successifs de la réforme, y compris en cours d'année, sont le révélateur d'une réforme mal ficelée : les hésitations autour des maths d'une année sur l'autre en sont le parfait exemple. A la rentrée prochaine, les élèves qui ne choisissent pas la spécialité maths auront dans leur EDT 1h30 de la matière. Outre la question de l'équité (le volume de cours sera différent en série générale selon le choix des spécialités), outre les incertitudes sur la mise en place de cet énième changement, la réalisation des EDT est, de fait, rendue encore plus difficile. Par ailleurs, le décret n'étant pas publié au moment du vote de la DHG, le financement n'est pas pris en compte à ce jour.

Nous entrerons en 2023 dans la cinquième année de la mise en place de la réforme, une réforme qui a fragilisé l'enseignement des matières de tronc commun, du fait de l'importance des spécialités, devenue prépondérante, une réforme qui a fragilisé aussi la stabilité des équipes dans les établissements.

Pendant ces années, les emplois précaires sans accompagnement adapté n'ont cessé d'augmenter dans l'enseignement, avec en ligne de mire la casse des statuts qui va à l'encontre de la notion de service public. Bien entendu, nous défendons nos collègues en situation de précarité mais nous dénonçons une précarité qui aurait vocation à s'inscrire dans la durée. Dans le même temps, les titulaires remplaçants ont vu se dégrader leurs conditions de travail (accès aux postes près des zones urbaines plus difficile). Toutes choses qui contribuent à la dégradation des conditions de travail des personnels d'éducation.

Nous savons que veiller au bien-être des personnels est une priorité d'un point de vue humain, une priorité aussi, même si l'on adopte juste un instant le point de vue pragmatique du ministère et du rectorat.

Les syndicats craignent, comme cela a déjà été le cas par le passé, des DHG encore dégradées en juin, à une période (fin de l'année scolaire) où les forces de mobilisation sont plus faibles qu'à l'heure actuelle.

Nous demandons que les commandes du ministère sur l'IPS soient suivies d'effet, nous demandons que l'enseignement public devienne une priorité au-delà d'un affichage qui ne trompe ni les usagers ni les professionnels, alors même que certains médias, de plus en plus nombreux, révèlent parfois les zones d'ombre derrière la communication ministérielle sur les questions d'éducation.

La prise en compte du contexte social justifie, au contraire, des maxima d'effectifs au moins à hauteur de ce qui était accordé avant la réforme.